

Commune de Sainte-Croix
Décompte des taxes de séjour

TAXES DE SEJOUR - Camping

Nom, prénom et adresse du responsable du campement :

Période : **du** **au** **Année** :

Nombre total de campeurs	Nombre de campeurs exonérés	A) Nombre total campeurs soumis
<input type="text"/>	- <input type="text"/>	= <input type="text"/>

B) Nombre total de nuitées déclarées :

Taxe par campeur et par nuitée :	<input type="text" value="Chf. 1.50"/>	x	<input type="text"/>	x	<input type="text"/>
----------------------------------	--	---	----------------------	---	----------------------

Montant total de la taxe de séjour à payer (= 1.50 x A) x B)) Chf.

Date :

Sigature :

Retour du document :

Remise directe à l'Office de la population lors de l'arrivée

Hôtel de Ville
Rue Neuve 10
1450 Sainte-Croix

Horaires d'ouverture du bureau :

Lu-Me : 08h30 - 11h30 / 14h00 - 16h00
Je : 08h30 - 11h30 / 14h00 - 17h30
Ve : 08h30 - 11h30 / 14h00 - 16h00

Paiement :

En espèces, directement à l'office de la population lors de l'arrivée

Pour toutes questions :

Office de la Population
Mme Patrizia Parisot
Tél. : 024 455 41 56 / e-mail : patrizia.parisot@sainte-croix.ch